

Communiqué de presse

Nantes, le 20/07/2021

Une aide spécifique pour les commerces multi-activités situés en zone rurale

Le Gouvernement a annoncé une aide pour les commerces situés en zone rurale qui ont plusieurs activités et dont l'activité principale ne leur permet pas d'être éligibles aux aides mises en place par l'État depuis le début de la crise sanitaire. Au Plan national, le Gouvernement a confié au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, la mise en œuvre de cette aide « multi-activités ».

Cette aide s'adresse aux établissements qui peuvent avoir une activité annexe de restauration, mais aussi d'épicerie, de bar-tabac, de point Poste ou encore d'auberge. **Cette aide sera égale à 80% des pertes de chiffres d'affaires** réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021, liées à l'activité faisant l'objet d'interdiction du public, dans la limite de 8000€ par entreprise.

Cette aide vise à soutenir les commerces multi-activités des zones rurales qui sont restés ouverts durant la crise sanitaire car leur activité principale était considérée comme « essentielle », mais qui ont vu leur activité secondaire fermée administrativement.

Pour obtenir cette aide, **les commerces éligibles situés en Loire-Atlantique peuvent déposer leurs demandes jusqu'au 31 octobre** auprès de la CCI Nantes St-Nazaire via la plateforme nationale <https://les-aides.fr/commerces-multi-activites>.

Sur cette plateforme, **les commerçants trouveront également un simulateur** leur permettant d'avoir une première approche sur la possibilité d'être éligible au dispositif et d'estimer le montant potentiel de l'aide.

Les demandes seront examinées au fil de l'eau et les premiers versements interviendront dès la fin juillet.

Pour toute information sur ce dispositif d'aide, les commerçants de Loire-Atlantique peuvent contacter la CCI Nantes St-Nazaire au 02 40 44 6000

